



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 30 JUIN 2026

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 12

Le 30 juin 2026, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 19h00, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Sandrine MENDES

Présents : Mesdames MENDES, BRIEUX, MARTIN, GALLIEN, DELAUNAY LECONTE, VILLARD et Messieurs BARBIER et LEK

Absents excusés : Madame OKONSKI pouvoir à Madame MENDES, Madame PIAZZA pouvoir à Madame BRIEUX, Madame VINCETTE pouvoir à Madame MARTIN, Madame PEREIRA pouvoir à Madame DELAUNAY LECONTE, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N°13	COUPONS ACTIVITÉS SPORTIVES 2026
------	----------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Vu le bilan des Coupons Sport » accordés en 2025

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire le dispositif de « Coupon activité sportive » selon les modalités suivantes :

- ☐ Chaque jeune Bouffémontois de 2 à 17 ans peut obtenir 1 "coupon activité sportive" selon le QF de sa famille (de 1 à 7) pour adhérer à 1 **activité sportive de l'Office Bouffémontois du Sport**
- ☐ Le calcul du quotient familial est identique à celui appliqué par la Ville.
- ☐ Montant par quotient familial

1	2	3	4	5	6	7
44€	38€	32€	26€	21€	16€	11

- ☐ Le coupon activité sportive est délivré par le CCAS à partir du jour du forum des associations jusqu'au 31 octobre de l'année scolaire en cours.
- ☐ 1 document sera transmis aux familles dès la rentrée scolaire avec le logo du CCAS

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget 2026 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME
La vice-présidente du CCAS
Sandrine MENDES
d'Action Sociale
C.C.A.S.
CAL-D'OISEL